

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé de voter le budget primitif 2020 de la Communauté Paris-Saclay équilibré en dépenses et en recettes à 334 371 K€ (fonctionnement et investissement).

Cadre général

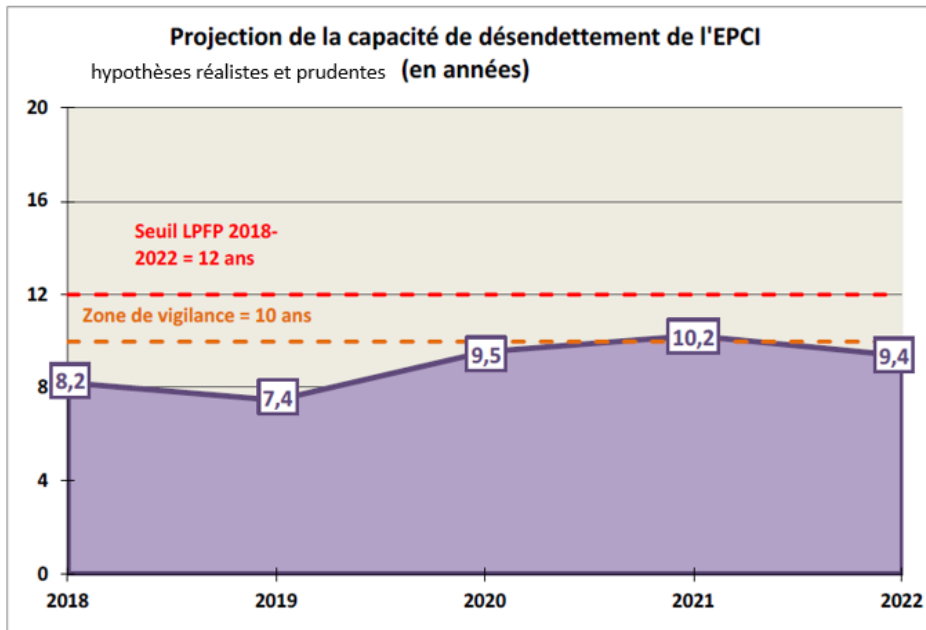
Les éléments de contexte ont été longuement exposés dans le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire présenté le 27 novembre 2019 à savoir :

- une trajectoire soutenable dans le respect du pacte financier et fiscal de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay actualisé au Conseil communautaire du 20 novembre 2017,
- le respect de la contractualisation avec l'Etat (article 10 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022),
- la priorité donnée à certaines politiques publiques essentielles pour le territoire (transport, développement économique, emploi, développement durable),
- la consolidation des politiques publiques de proximité (culture, voiries notamment...),
- la réalisation du plan pluriannuel d'investissement prévu au pacte financier et fiscal.

Les principales orientations retenues dans le ROB sont les suivantes :

- application du pacte financier et fiscal,
- réalisation prévisionnelle du PPI « réaliste »,
- stabilité des taux fiscaux,
- hypothèses externes raisonnables :
 - Bases fiscales : +2,5%/an hors effets particuliers sur la base d'une inflation d'1,5%/an
 - dotations : -3 %/an,
- respect du contrat financier passé avec l'Etat : dépenses de fonctionnement propres, frais financiers compris, évoluant au plus d'1,1 %/an en moyenne,
 - Objectif dépenses de gestion + 1 %/an (hors certaines dépenses bien ciblées).

Avec ces hypothèses, la projection de la capacité de désendettement de l'EPCI est celle indiquée ci-dessous.



Cette prospective est conforme aux engagements de pacte financier et fiscal qui indique que la capacité de désendettement ne doit pas dépasser 10 ans.

Le budget est présenté d'abord en fonctionnement puis en investissement.

Avec, pour chacune de ces sections, une analyse des recettes puis des dépenses.

Table des matières

I LES ELEMENTS PRINCIPAUX DU BUDGET PRINCIPAL 2020

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) RECETTES

1. Les produits des services et autres produits de gestion courante (Chapitres 70 et 75)
2. Les impôts et taxes (Chapitre 73)
3. Les dotations et les participations (Chapitre 74)
4. Les atténuations de charges (Chapitre 013)
5. Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77)

b) DEPENSES

1. Charges à caractère général (Chapitre 011)
2. Frais de personnel (Chapitre 012)
3. Atténuation de charges (Chapitre 014)
4. Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)
5. Charges financières (Chapitre 66)
6. Dépenses exceptionnelles (Chapitre 67)
7. Opérations d'ordre

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) RECETTES

1. Opérations réelles
2. Opérations d'ordre

b) DEPENSES

1. Opérations réelles
2. Opérations d'ordre

II PRESENTATION CONSOLIDEE DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Annexe 1 : Explication des principales variations par politique publique hors dépenses d'ordures ménagères et ressources humaines (comparaison du BP 2020 au BP 2019)

Annexe 2 : Analyse de l'équilibrage du budget des ordures ménagères

I. LES ELEMENTS PRINCIPAUX DU BUDGET PRINCIPAL 2020

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 241 342 k€.

a) RECETTES

L'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 241 342 k€.

Elles se répartissent synthétiquement comme suit :

Recettes de fonctionnement (en K€)	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020	Écart BP 2020 / BP 2019
Produit des services (chap 70)	9 495	9 046	10 840	1 795
Impôts et taxes (chap 73)	167 156	174 937	173 134	-1 803
Dotations et participations (chap 74)	57 980	57 325	56 850	-475
Atténuations de charges (chap 13)	341	233	234	1
Autres produits de gestion courante (chap 75)	574	242	238	-5
Produits financiers (chap 76)	34	41	40	-1
Produits exceptionnels (chap 77)	1 128	0	0	0
Total recettes réelles	236 708	241 824	241 337	-488
résultat reporté de fonctionnement (chap 002)	4 640	0	0	0
opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	15	12	6	-7
Total recettes d'ordre	4 654	12	6	-7
Total recettes	241 362	241 836	241 342	-494

Sur les 173 134 k€ de recettes fiscales, 156 074 k€ ne font que transiter par le budget de la Communauté Paris-Saclay. Il s'agit de :

- 19 245 k€ de TEOM (sur les 22 087 k€ perçus) qui sont reversés au SIOM,
- 118 778 k€ d'attributions de compensation reversées aux communes,
- 7 500 k€ de FPIC,
- 6 601 k€ de FNGIR,
- 3 950 k€ de reversement de 33% de l'évolution de la fiscalité économique.

Les recettes « propres » de la Communauté Paris-Saclay, déduction faite de ces recettes fiscales, sont les suivantes :

- 17 060 k€ de contributions directes
- 2 841 k€ de TEOM Verrières-Le-Buisson et Wissous
- 56 850 k€ de dotations et participations
- 11 352 k€ d'autres produits (services, atténuations de charges, gestions courantes...)

1. Les produits des services et autres produits de gestion courante (Chapitres 70 et 75)

Les 11 078 k€ se décomposent comme suit :

En KC - Chapitre 70 et 75	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020/ BP 2019
Reversements du produits de TEOM par les communes	7 311	7 063	8 420	1 357
Redevances des usagers des conservatoires	1 416	1 417	1 393	-24
RODP (voiries transférées)	283	299	306	7
Refacturations de voirie hors compétence	134	106	240	134
Rembt chèques déjeuner par les agents	219	224	228	4
Autres recettes (dt refacturation des services communs)	705	179	491	311
Total	10 069	9 288	11 078	1 790

2. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Impôts et taxes - Chapitre 73(en KC)	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020/ BP 2019
Taxe d'habitation	47 629	49 496	50 326	830
Taxe sur le foncier bâti	2 541	2 598	2 621	22
Taxe sur le foncier non bâti	60	58	72	14
Taxe additionnelle sur le foncier bâti	482	445	611	167
Cotisation foncière des entreprises	48 110	49 302	47 913	-1 389
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	34 652	38 649	38 903	254
Taxe sur les surfaces commerciales	3 894	3 732	3 847	115
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	2 360	2 334	2 413	79
Rôles supplémentaires de fiscalité	1 034	1 500	1 000	-500
Total contributions directes	140 763	148 114	147 706	-408
TEOM	23 639	24 043	22 087	-1 957
Attribution de compensation négative	2 572	2 572	3 134	562
Aires d'accueil des gens du voyage (droits de place et rembt de frais par les usagers)	182	207	207	0
Total	167 156	174 937	173 134	-1 803

Les taux de la fiscalité :

Il est décidé de conserver le système d'intégration fiscale progressive (IFP) adopté pour la CFE, TH et TFB lors de la fusion en 2016, rappelé ci-dessous :

■ Rappel de la durée :

La durée de l'IFP dépend de l'impôt considéré :

- Les taux de TH et TFB convergent jusqu'en 2028
- Les taux de CFE convergent jusqu'en 2027

■ Rappel des taux cibles :

Les taux cibles sont ceux vers lesquels les taux actuels tendent à horizon 2027/2028 :

- Pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23,47%
- Pour la taxe d'habitation (TH) : 8,22%
- Pour la taxe sur le foncier pour les propriétés bâties (TFPB) : 0,42%

■ Évolution du taux de CFE par commune :

L'évolution prévisionnelle par commune du taux de CFE vers le taux cible de 23,47% est la suivante :

Commune	EPCI d'origine	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Bures-sur-Yvette	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Gif-sur-Yvette	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Gometz-le-Châtel	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Ignny	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Les Ulis	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Orsay	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Palaiseau	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Saclay	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Saint-Aubin	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Vauhallan	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Villiers-le-Bâcle	ex-CAPS	24,19%	24,12%	24,04%	23,95%	23,87%	23,79%	23,71%	23,63%	23,55%	23,47%
Ballainvilliers	ex-CAEE	23,36%	23,38%	23,39%	23,40%	23,41%	23,42%	23,43%	23,45%	23,46%	23,47%
Champlan	ex-CAEE	22,68%	22,77%	22,86%	22,94%	23,03%	23,12%	23,21%	23,29%	23,38%	23,47%
Chilly-Mazarin	ex-CAEE	23,60%	23,59%	23,58%	23,56%	23,54%	23,53%	23,51%	23,50%	23,48%	23,47%
La Ville-du-Bois	ex-CAEE	23,63%	23,62%	23,80%	23,58%	23,56%	23,54%	23,52%	23,51%	23,49%	23,47%
Linas	ex-CAEE	23,99%	23,94%	23,88%	23,82%	23,76%	23,70%	23,64%	23,59%	23,53%	23,47%
Longjumeau	ex-CAEE	23,89%	23,85%	23,81%	23,75%	23,71%	23,66%	23,61%	23,56%	23,52%	23,47%
Marcoussis	ex-CAEE	23,42%	23,43%	23,44%	23,44%	23,44%	23,45%	23,45%	23,46%	23,46%	23,47%
Massy	ex-CAEE	23,65%	23,64%	23,62%	23,59%	23,57%	23,55%	23,53%	23,51%	23,49%	23,47%
Montlhéry	ex-CAEE	21,73%	21,93%	22,13%	22,31%	22,51%	22,70%	22,89%	23,08%	23,28%	23,47%
Nozay	ex-CAEE	21,73%	21,93%	22,13%	22,31%	22,51%	22,70%	22,89%	23,08%	23,28%	23,47%
Saulx-les-Chartreux	ex-CAEE	23,82%	23,79%	23,75%	23,71%	23,67%	23,63%	23,59%	23,55%	23,51%	23,47%
Villebon-sur-Yvette	ex-CAEE	23,99%	23,94%	23,83%	23,82%	23,76%	23,70%	23,64%	23,59%	23,53%	23,47%
Villejust	ex-CAEE	21,73%	21,93%	22,13%	22,31%	22,51%	22,70%	22,89%	23,08%	23,28%	23,47%
Épinay-sur-Orge	ex-CAEE	23,75%	23,72%	23,70%	23,66%	23,63%	23,60%	23,56%	23,53%	23,50%	23,47%
Verrières-le-Buisson	ex-CAHB	21,33%	21,57%	21,81%	22,04%	22,28%	22,52%	22,76%	22,99%	23,23%	23,47%
Wissous	ex-CAHB	21,33%	21,57%	21,81%	22,04%	22,28%	22,52%	22,76%	22,99%	23,23%	23,47%

■ Évolution du taux de TH par commune :

Selon les règles fixées par le Code général des impôts, le lissage ne concerne que Verrières-le-Buisson et Wissous.

Le taux cible s'applique dès 2016 sur le territoire de l'ex-CAEE et de l'ex-CAPS. L'évolution prévisionnelle du taux de TH vers le taux cible de 8,22% pour Verrières-le-Buisson et Wissous est la suivante :

Commune	EPCI d'origine	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Verrières-le-Buisson	ex-CAHB	7,09%	7,20%	7,31%	7,42%	7,53%	7,65%	7,76%	7,88%	7,99%	8,11%	8,22%
Wissous	ex-CAHB	7,09%	7,20%	7,31%	7,42%	7,53%	7,65%	7,76%	7,88%	7,99%	8,11%	8,22%

■ Évolution du taux de TFB par commune :

Selon les règles fixées par le Code général des impôts, le lissage ne s'applique que sur le territoire de l'ex-CAEE et de l'ex-CAPS.

Le taux de TFB applicable dès 2016 pour Verrières-le-Buisson et Wissous est le taux cible, soit 0,42% (sur ces deux communes, le taux applicable avant la fusion-extension était de 1,30%).

L'évolution prévisionnelle par commune du taux de TFB vers le taux cible de 0,42% est la suivante :

Commune	EPCI d'origine	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Bures-sur-Yvette	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Gif-sur-Yvette	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Gometz-le-Châtel	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Ignny	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Les Ulis	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Orsay	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Palaiseau	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Saclay	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Saint-Aubin	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Vauhallan	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Villiers-le-Bâcle	ex-CAPS	0,78%	0,74%	0,71%	0,67%	0,63%	0,60%	0,56%	0,53%	0,49%	0,46%	0,42%
Ballainvilliers	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Champlan	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Chilly-Mazarin	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
La Ville-du-Bois	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Linas	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Longjumeau	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Marcoussis	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Massy	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Montlhéry	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Nozay	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Saulx-les-Chartreux	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Villebon-sur-Yvette	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Villejust	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%
Épinay-sur-Orge	ex-CAEE	0,16%	0,19%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,32%	0,34%	0,37%	0,39%	0,42%

Les taux de la TEOM :

Concernant les communes membres du SIOM ou celles de l'ex CAHB (Verrières-le-Buisson et Wissous), les taux de TEOM sont votés par le Conseil communautaire.

Concernant les communes non membres du SIOM (Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy et Saulx-les-Chartreux), celles-ci votent leurs taux de TEOM pour l'année 2020 et ce, avant le 15 avril 2020. Le produit sera reversé à la Communauté Paris-Saclay à hauteur de la dépense de collecte et de traitement des ordures ménagères supportée par les services communautaires.

La commune de Nozay est sous le régime de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour le financement du service. A partir de 2020, la Communauté Paris-Saclay exercera la collecte des déchets ménagers en lieu et place de la commune. Cette dernière reversera dès lors la partie du produit correspondant aux charges supportées.

Ce dispositif est transitoire puisqu'à compter du 1^{er} Janvier 2021, la CPS a obligation d'instituer une Teom communautaire qu'elle pourra zoner par commune. Si le zonage, en fonction du service et du cout, est retenu, des critères devront être définis pour les 8 communes (Chilly Mazarin, Epinay sur Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx les Chartreux, Verrières le Buisson et Wissous).

Le montant estimé de TEOM de 22 087 k€ comprend la part reversée au SIOM pour 19 245 k€ et la part conservée par la CPS correspondant à Verrières-le Buisson et Wissous pour 2 841 k€. Les taux 2019 ont été conservés pour les projections de recettes 2020.

Les produits fiscaux :

Le produit des contributions directes diminue de 408 k€ en 2020 par rapport au BP 2019.

Cette baisse par rapport au BP 2019 s'explique par les variations suivantes :

- + 830 k€ de produit de taxe d'habitation : hypothèse de + 1,5 % par rapport au montant figurant à la notification prévisionnelle 2019, plus 500 k€ de produit supplémentaire au titre d'une régularisation attendue sur la commune de Massy
- + 22 k€ de produit de taxe sur le foncier bâti: hypothèse de + 1,5 % par rapport à la notification prévisionnelle 2019
- + 14 k€ de produit de taxe sur le foncier non bâti et + 167 k€ de taxe additionnelle sur le foncier non bâti : hypothèse d'une évolution stable pour le foncier non bâti, conduisant à reprendre le montant de la notification prévisionnelle 2019
- - 1 389 k€ de produit de CFE: hypothèse de + 0,10 % par rapport à la notification prévisionnelle 2019 au titre de la revalorisation de la grille tarifaire (basée sur la dynamique des loyers), et + 1,90 % au titre de l'évolution physique des bases
Cet écart entre le BP 2019 et le BP 2020 s'explique principalement par l'effet de la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux
- -500 k€ par rapport au BP 2019d'évolution des rôles supplémentaires perçus
- + 254 k€ de produit de CVAE: inscription du montant prévisionnel communiqué par les services fiscaux
- + 115 k€ de produit de TASCOM: hypothèse prudente de reconduction du montant inscrit au 1259 2019
- + 79 k€ de produit d'IFER: hypothèse de + 1 % par rapport au 1259 2019

Il convient de rappeler que la réforme de la TH, entrée en vigueur en 2018 et visant à exonérer 80% des contribuables par voie de dégrèvement, préfigure la suppression totale de cette taxe au premier janvier 2023. Cette suppression s'accompagne, pour les communes, d'un transfert de la taxe sur le foncier bâti départementale, et pour les EPCI, d'un transfert d'une fraction de TVA nationale équivalente à la perte de produit.

Cette nouvelle recette n'offrira cependant pas de pouvoir de taux aux intercommunalités, et évoluera suivant une dynamique non territorialisée, en rupture avec le fort dynamisme actuel de la taxe d'habitation, et décorrélé du rythme de construction de logements.

3. [Les dotations et les participations \(chapitre 74\)](#)

Les 56 850 k€ se décomposent :

- DGF : 50 046 k€ (- 1 234 k€ par rapport au BP 2019)
 - La dotation de compensation servant de variable d'ajustement de la DGF au niveau national, a baissée de 2,3% en 2019 par rapport à 2018. Une baisse de 2,5% a été intégrée dans le budget 2020.
 - Concernant la dotation d'intercommunalité : La CPS perd progressivement de la « part garantie » de la DGF, et son CIF de 19% ne lui permet pas de bénéficier des nouvelles garanties définies en 2018 (pour les EPCI dont le CIF dépasse 35%). Ainsi en 2019, la CPS a subi une baisse de 5% correspondant à la réduction maximale applicable. Au BP2020, il a été projeté de nouveau une baisse de 5%.
- Allocations compensatrices : 2 310 k€ (+ 546 k€)

Le BP 2020 a été établi sur la base des montants notifiés en 2019 et ajusté de la manière suivante :

- Pour la taxe d'habitation, ajustement de -3% sur la base notifiée 2019 (soit +70 k€ par rapport au BP2019),
 - Pour la CFE, intégration de la nouvelle exonération 2019 de 600 k€ pour les petites entreprises, et prise en compte d'une hypothèse de baisse de -3%, (soit + 557 k€ vs BP 2019),
 - Concernant la DCRTP : -81 k€. Recette intégrée depuis 2018 dans les variables d'ajustement de la DGF.
- Subventions perçues : 4 094 k€ (+ 163 k€ vs BP 2019)

Ces subventions concernent essentiellement la culture, les transports, les ordures ménagères, la politique de la ville et divers projets communautaires.

Les principales variations concernent :

- la santé : +59 k€
 - le PCAET + 127k€
 - le reclassement en investissement de l'OPAH - 208 k€
 - les écotaxes + 187 k€
- FCTVA de fonctionnement : 400 k€ (+ 50 k€ vs BP 2019)

L'estimation 2020 a été établie selon le rythme d'encaissement constaté en 2019.

4. [Les atténuations de charges \(chapitre 013\)](#)

Elles sont stables à 234 k€ et correspondent aux divers remboursements de congés maternité, de congés longue maladie et d'arrêts de travail.

5. [Les recettes exceptionnelles \(chapitre 77\)](#)

Le budget prévisionnel n'anticipe pas de recettes exceptionnelles à ce stade. La majorité des recettes exceptionnelles réalisées les années passées est constituée d'apurements de charges sur exercices antérieurs.

b) [DEPENSES](#)

L'ensemble des dépenses de fonctionnement sont évaluées à 241 342 k€.

Elles se répartissent par chapitres de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement (en K€)	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020	Écart BP 2020 / BP 2019
Charges à caractère général (chap 011)	33 291	35 526	39 847	4 321
Charges de personnel (chap 012)	27 021	28 124	28 499	376
Atténuation de produits (chap 014)	159 843	159 816	156 074	-3 742
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 027	2 995	3 081	86
Frais financiers (chap 66)	1 667	2 559	1 824	-735
Charges exceptionnelles (chap 67)	521	482	522	40
Total dépenses réelles	225 371	229 500	229 847	346
virement à la section d'investissement (chap 023)	0	7 996	6 020	-1 976
opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	3 399	4 340	5 475	1 135
Total dépenses d'ordre	3 399	12 336	11 496	-840
Total dépenses	228 770	241 836	241 342	-494

1. [Charges à caractère général \(chapitre 011\)](#)

Les dépenses s'élèvent à 39 847 k€. Elles sont en hausse par rapport au BP 2019 de 4 321 k€. Les variations sur ce chapitre concernent :

- le transfert des eaux pluviales (+ 1 675 k€)
- les ordures ménagères (+ 1 594 k€)
- les dépenses liées aux politiques publiques mises en œuvre. Priorité est donnée au transport (+ 447 k€), au développement durable et à l'énergie (+ 95 k€).
- la voirie + 317 k€ essentiellement financé par AC
- entretien des voiries rétrocédées par l'EPAPS sur les quartiers de l'école polytechnique et du Moulon (+ 300 k€ : 4/12 pour le Moulon et 7/12 pour QEP)
- reclassement comptable OPAH (mis en investissement - 420 k€), taxe FIPHP (basculement du chapitre 012 vers le chapitre 011 : +130 k€), actions service emploi (délégation de la politique emploi à Atout Plie - 70 k€ mis en subvention au chapitre 65),
- loyer nouveau siège : + 150 k€
- autres : + 103 k€

L'analyse de l'ensemble de l'évolution des dépenses propres de BP à BP par politiques publiques figure en annexe 1.

L'analyse de l'équilibrage du budget des ordures ménagères est présentée en annexe 2.

2. [Frais de personnel \(Chapitre 012\)](#)

Les frais de personnel passent de 28 124 k€ à 28 499 k€ soit une augmentation de 376 k€ (dont + 22 k€ sur le secteur OM et + 354 k€ sur les autres secteurs).

Hors OM, les principales évolutions à périmètre constant sont les suivantes :

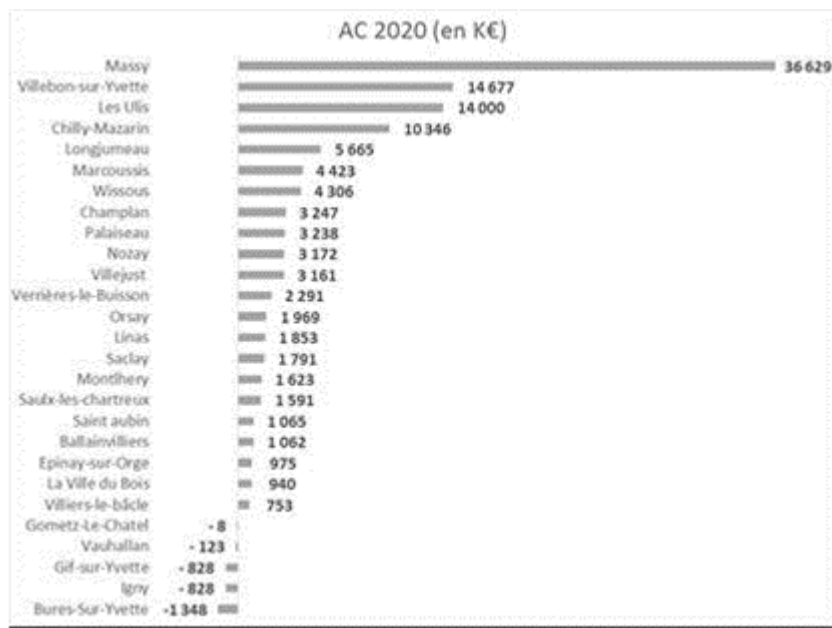
- GVT : + 0,7 % soit + 167 k€
- Mis en œuvre de la PPCR et avancement de grade : + 83 k€
- Arrivées 2019 (transport, aménagement- ZAE, conservatoire) - départs 2019 (postes non remplacés) + 61 k€
- Postes principalement compensés par des recettes : + 418 k€ (transfert de personnel voirie et montée en puissance des services communs).
- Transfert vers le chapitre 011 taxes FIPHP : - 99 k€
- Transfert agents contractuels du service emploi en versement subvention (association Atout Plie) : - 277 k€

3. Atténuation de charges (Chapitre 014)

Les 156 074 k€ se répartissent comme suit :

- Attributions de compensation versées aux communes : 118 778 k€

Au 1^{er} janvier 2020, les attributions de compensation se répartissent comme suit par communes :



Les dépenses 2020 intègrent notamment le transfert de la compétence des eaux pluviales (-1 675 k€), la prise en charge de la ZAE de Chilly (-303 k€) et l'ajustement de l'enveloppe voirie pour plusieurs communes.

- Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) : 7 500 k€

Les estimations 2020 ont été faites avec une hypothèse de croissance de 5% du montant supporté par l'ensemble intercommunal (CPS et communes membres). En plus de la part qui lui revient, la CPS prend à sa charge une part dégressive de la part due par les communes, comme prévu dans le pacte financier et fiscal :

40 % de la remise 2016 pour les communes de l'ex-CAPS,
40 % du droit commun pour les communes de l'ex-CAEE.

- FNGIR : 6 600 k€, non évolutif dans le temps.
- Reversement de fiscalité aux communes : 3 950 k€

Le pacte financier et fiscal de solidarité prévoit le reversement de 33% de l'évolution de la fiscalité économique et ménage. L'estimation 2020 a été effectuée sur la base des montants 2019 et allocations compensatrices mentionnés au 1259 prévisionnel 2019.

Pour rappel au titre de 2019 le montant de 3 537k€ inscrit au budget comprenait un reversement exceptionnel de 1 016 k€. Celui correspondait à une redistribution d'une fraction du dynamisme fiscal observé en 2018.

- Reversement de la TEOM au SIOM : 19 245 k€.

4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Hausse de 86 k€ par rapport au BP 2019 essentiellement en raison :

- + 347 k€ versement d'une subvention pour la gestion du service emploi (délégation de la compétence à une association) basculement de crédit du chapitre 011 (70 k€) et 012 (277 k€) vers le chapitre 65,
- - 326 k€ la subvention pour SYB est portée en 2020 par le budget gemapi,
- + 9 k€ de subvention en développement économique,
- + 65 k€ subvention ALEC : programme SOLEIL et conseil aux particuliers,
- - 30 k€ subventions budgétées en 2019 non reportées en 2020 : participation chaire économie circulaire (-10 k€) et soutien à des initiatives locales de collecte et valorisation des déchets organiques (- 20 k€),
- + 13 k€ pour le tourisme.

5. Charges financières (Chapitre 66)

Cette charge estimée à 1 824 k€ se répartit comme suit :

- Intérêts sur la dette bancaire : 1 107 k€
- Charges financières se rapportant à la dette voirie : 491 k€
- Frais financiers liés au PPP de Longjumeau : 130 k€
- Remboursement intérêt dette EXCAHB : 68 k€
Pour rappel, en 2019 remboursement des intérêts sur la reprise de dette de l'ex CAHB correspondant à la période 2016/2019.
- Intérêts sur la ligne de trésorerie et autres : 28 k€

6. Dépenses exceptionnelles (chapitre 67)

Budget de 522 k€ correspondant principalement :

- Subvention d'équilibre pour la gestion du centre aquatique « La Vague » 287 k€ et prise en charges de réservation de créneaux pour les scolaires (+ 33 k€)
- + 39 k€ versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe IRVE,
- Subvention gare routière de Massy pour la régulation du trafic (127 k€ : 100% de 2 chefs de quais remboursés de 50% par IDFM).
- 20 k€ de remboursement de charges ressources humaines.

7. Opérations d'ordre

Virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 6 020 k€

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :

Dotations aux amortissements 5 475 k€ en hausse de 1 135 k€ dont :

- + 675 k€ correspondant aux eaux pluviales,
- + 150 k€ lié à la hausse du SIC
- + 250 k€ en raison de la hausse du SIV

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 93 029 k€.

a) RECETTES

L'ensemble des recettes d'investissement se répartissent par chapitres de la manière suivante :

Recettes d'investissement (en K€)	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020	Écart BP 2020 / BP 2019
Subventions d'investissement (chap 13)	3 442	23 838	17 083	-6 756
Dotations, fonds et réserves (chap 10)	3 373	7 500	8 017	517
Emprunts et dettes assimilées (chap 16)	23 023	36 901	48 634	11 733
Autres recettes réelles (chap 21-27-4582.)	261	1 017	3 708	2 691
Total recettes réelles	30 100	69 256	77 442	8 186
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)	0	7 996	6 020	-1 976
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	3 399	4 340	5 475	1 135
Opérations patrimoniales (chap 041)	1 615	3 361	4 091	731
Total recettes d'ordre	5 015	15 697	15 587	-109
Total recettes	35 115	84 953	93 029	8 076

8. Opérations réelles

Subventions d'investissement reçus (chapitre 13) : 17 083 k€

- 1,9 M€ : AC d'investissement (PPP/eaux pluviales)
- 9,1 M€ de fonds de concours par les communes dont 5,7 M€ de voirie et 2,6 M€ d'eaux pluviales
- 4,9 M€ de subventions Etat, Région et département (circulations douces, ZAE, CDT etc.)
- Autres subventions : 1,2 M€

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 8 017 k€ correspondant au FCTVA estimé

Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : 48 634 k€

- Emprunt d'équilibre : 48 599 k€
- Dépôt de garantie reçus : 35 k€

Immobilisations corporelles – autres immobilisations financières (chapitre 21-27-4582) : 3 708 k€

Ces chapitres recouvrent principalement :

- l'avance Atout Plie (494 k€) compensée en dépense,
- le remboursement du PPP par la commune de Longjumeau sur la compétence non transférée (197 k€),
- la ligne de trésorerie pour les budgets annexe assainissement en régie (2 000 k€) compensée en dépense,
- opérations sous mandat (service commun systèmes d'informations 485 k€, CRI Palaiseau la fabrique culturelle + 500 k€).

9. Opérations d'ordre

Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) : 6 020 k€

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 5 475 k€

Correspond aux dotations aux amortissements

Opérations patrimoniales (chapitre 041) : 4 091 k€

Ce sont les opérations d'ordre des travaux délégués à Paris Sud Aménagement (Vigne aux Loups, circulations douces).

b) DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont constituées de :

Dépenses d'investissement (en K€)	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020	Écart BP 2020 / BP 2019
Immobilisations incorporelles (chap 20)	533	839	2 139	1 300
Subv. d'équipement versées (chap 204)	5 739	16 154	14 025	-2 129
Immobilisations corporelles (chap 21)	9 547	20 212	23 562	3 349
Immobilisations en cours (chap 23)	7 745	21 081	27 482	6 402
Emprunts et dettes assimilées (chap 16)	7 163	15 286	10 513	-4 773
Autres dépenses réelles	518	774	3 976	3 202
Chapitres opérations d'équipements (voiries communales)	7 234	7 234	7 234	0
Total dépenses réelles	38 479	81 580	88 932	7 352
Résultat reporté d'investissement (chap 001)	5 885	0	0	0
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	15	12	6	-7
Opérations patrimoniales (chap 041)	1 615	3 361	4 091	731
Total dépenses d'ordre	7 515	3 373	4 097	724
Total dépenses	45 994	84 953	93 029	8 076

10. Opérations réelles

Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : 10 513 k€

Les remboursements en capital de la dette concernent :

- remboursement de la dette bancaire (7 087 k€),
- la reprise de dette voiries (2 675 k€),
- la reprise de dette ex CAHB (229 k€),
- le remboursement du PPP (465 k€),
- le remboursement des dépôts de garantie (35 k€) et autre (22 k€).

Opérations d'équipements (chapitre 20, 204, 21, 23) : 74 442 k€

Chapitre 26-27-4581 : 3 976 k€

Ces chapitres correspondent :

- à l'avance Atout Plie (494 k€) compensée en recette,
- aux appels de fonds GR (497 k€)
- la ligne de trésorerie pour les budgets annexe assainissement en régie (2 000 k€) compensée en recette,
- opérations sous mandat (service commun systèmes d'informations 485 k€, CRI Palaiseau la fabrique culturelle + 500 k€).

11. Opérations d'ordre

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 6 k€

Opérations patrimoniales (chapitre 041) : 4 091 k€

Ce sont les opérations d'ordre travaux délégués à Paris Sud Aménagement (Vigne aux Loups, circulations douces).

Les dépenses liées au PPI (plan pluriannuel d'investissement) se répartissent comme suit en k€ :

Libellés (en k€)	BP + DM 2019	Mandaté 2019	Inscriptions 2020	Commentaires
01/ Soutien invest communal	4 757	2 128	3 923	
02/ Projets communaux	9 525	4 465	4 041	fin du CDT de l'ex-CAEE
03/ Voirie	44 465	26 887	23 902	4,9M€ de SIV et 19,2M€ d'enveloppes communales
04/ Dév éco et ZAE	12 401	4 672	12 313	4,2M€ ZAE VAL, 6,5M€ ZAE Courtaboeuf, 1,2M€ ZAE Chilly
05/ Transport	6 216	815	2 807	1,7M€ pont rail gare Massy-Europe, 600K€ arrêts de bus, 500K€ desserte gare RER/TGV
06/ Circulations douces	8 615	3 353	2 666	
07/ Environnement	865	34	190	150K€ IRVE (bornes voitures électriques)
08/ Aménagement	743	0	500	500K€ acquisitions foncières
09/ Etudes diverses	1 356	266	1 423	200K€ RN 20, 250K€ transports, 780K€ ZAE, 130K€ patrimoine, 75K€ médiathèques
10/ Politique de la ville	4 998	548	3 400	1,5M€ O PAH, 1M€ FDC, 400K€ aire accueil GDV, 500K€ surcharges foncières
11/ Culture	3 119	1 435	10 612	10M€ CRI Palaiseau, 500K€ médiathèque les Ulis
12/ Numérique	422	164	140	125K€ SIG, 15K€ assistance suivi DSP THD
13/ Divers	2 399	1 209	3 219	650K€ travaux bâtiments, 425K€ service commun informatique, 1,6M€ pour le siège (travaux divers+mobilier)
Total général	99 880	45 976	69 135	

Le détail projet par projet avec également les recettes attendues est le suivant :

Libellés - en KC	Inscriptions dépenses 2020	Inscriptions recettes 2020
01/ Soutien invest communal	3 923	0
02/ Projets communaux	4 041	70
Contrat départemental - opérations communales	4 000	0
MOE Aménagement du quartier de la Mesure	25	0
R2	0	70
Travaux dévoiement réseaux Christ de Saclay	16	0
03/ Voirie	23 902	5 696
04/ Dév éco et ZAE	12 313	4 611
Requalification de la ZAE Vigne aux Loups	4 204	0
Requalification du parc d'activités de Courtaboeuf	6 511	4 111
Signalétique et signalisation des ZAE	338	0
Travaux requalification ZAE rue Hélène Boucher	1 200	500
FDC étude immobilier deep tech	60	0
05/ Transport	2 807	198
Desserte gare RER/TGV	497	0
Financement pont rail future gare Massy-Europe	1 710	0
Mise en accessibilité arrêts de bus	600	198
06/ Circulations douces	2 666	1 090
07/ Environnement	190	0
Fonds d'aide agricole - fabrique du Lieu	20	0
Fonds de soutien projets DEVDUR	20	0
Infrastructure de Recharges Véhicules Electriques (IRVE)	150	0
08/ Aménagement	500	110
Acquisitions foncières et aménagement RN20	500	0
FDC préemption terrain RN20	0	110
09/ Etudes diverses	1 423	447
Etudes diverses AME-RN20	202	175
Etudes diverses HEU	62	64
Etudes diverses TRA	249	68
Etudes diverses ZAE	780	140
Etudes Diverses BAT	130	0
10/ Politique de la ville	3 400	208
Aires d'accueil de grand passage	400	0
Fonds de soutien POL VIL	1 000	0
OPAH	1 500	208
Surcharges foncières	500	0
11/ Culture	10 612	0
Construction CRI de Palaiseau	10 000	0
Mobilier et instruments de musique CRD Orsay	30	0
Mobilier et matériel des conservatoires	32	0
Mobilier et matériel des médiathèques	50	0
Réhabilitation médiathèque les Ulis	500	0
12/ Numérique	140	10
Assistance et suivi de la DSP THD	15	10
Système d'information géographique (SIG)	125	0
13/ Divers	3 219	485
14/ FCTVA	0	7 000
Total général	69 135	19 924

II. PRESENTATION CONSOLIDEE DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS

La présentation consolidée de ces budgets est la suivante :

Budget 2020 (en k€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	241 342	93 029	334 371
Aménagement	5 062	4 999	10 061
Pépinières	653	124	777
Eau potable	1 679	5 058	6 737
GEMAPI	5 063		5 063
Assainissement – DSP	3 867	9 359	13 226
Assainissement – Régies non assujetties	1 947	2 959	4 906
Assainissement – Régies assujetties	2 141	3 080	5 221
IRVE (Bornes électriques)	72	790	862
Total	261 826	119 398	381 224

La Communauté d'agglomération disposera de huit budgets annexes en 2020, qui sont les suivants :

Le **budget pépinières** consiste l'exploitation des pépinières de Gif-sur-Yvette, d'Orsay, Courtabœuf et de Palaiseau. Cette exploitation a été confiée à la SPL WIPSE par un contrat de DSL en 2018. De plus, le budget annexe pépinières retrace l'activité de CREA Paris Saclay, au 30 avenue Carnot à Massy. Cet espace de coworking est exploité en régie par la CPS.

Le **budget aménagement** retrace une seule opération : celle de l'Orme à Moineaux aux Ulis (ex-opération Marengo). Après l'acquisition des parcelles en 2018 et 2019, la CPS poursuit l'aménagement du terrain qui abritera à terme un datacenter.

Le **budget eau potable** permet à la CPS de suivre la distribution de l'eau potable sur le territoire des communes. La partie exploitation est assurée par des DSP, auprès de Suez et de la Saur. En fonctionnement, ce budget finance des études, ainsi que la masse salariale du personnel dédié. En 2019, une redevance qui lui permet financer un programme d'investissement, mais aussi de faire face au renouvellement courant des équipements. (compétence prise au 1^{er} janvier 2017)

Le **budget GEMAPI** retrace la perception de la taxe GEMAPI et son reversement auprès des syndicats dédiés. En effet, la CPS a délégué au SIAHVY, au SIAVB et au SYORP l'exercice de la compétence GEMAPI. A partir de 2020, ce budget finance également un agent dédié à la compétence. (compétence prise au 1^{er} janvier 2018)

L'activité **assainissement** sera exercée par la CPS à partir du 1^{er} janvier 2020. En fonctionnement, il s'agit d'assurer l'entretien des réseaux, notamment pour les exploitations en régie. En investissement, il s'agit de financer le programme d'investissement identifié par les schémas directeurs communaux, et/ou les investissements prioritaires identifiés par le CPS. Cette activité est suivie via trois budgets :

- Un **budget pour les régies assujetties** à la TVA (Linas, La ville du Bois, Orsay, Longjumeau et Chilly),
- Un **budget pour les régies non assujetties** à la TVA (Palaiseau, Villiers, Gometz, Saint Aubin et Les Ulis),
- Un **budget DSP**, pour les 17 autres communes.

Le **budget IRVE** retrace l'activité de déploiement et d'exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la CPS. La gestion et l'exploitation des bornes sont assurées par un prestataire

de services. Le paiement des factures d'abonnement et de consommations électriques sont pris en charge par la CPS. La charge est payante pour l'utilisateur, et les bornes sont interopérables et accessibles à tous les opérateurs de mobilité électrique. Le caractère industriel et commercial de l'activité nécessite un suivi dans un budget dédié.

ANNEXE 1

Explication des principales variations par politique publique hors dépenses d'ordures ménagères et ressources humaines (comparaison du BP 2020 au BP 2019)

Synthèse Dépenses propres - En k€	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020/BP 2019
Culture	2 137	2 166	2 230	64
Tourisme	177	154	166	13
Développement Durable - Energie	780	889	1 069	180
Dév.éco. - Aménagement - Numérique	1 605	1 988	2 055	68
Emploi - logement - social	2 494	2 597	2 448	-148
Sport	601	509	479	-31
Eaux pluviales	0	0	1 675	1 675
Transport	5 673	6 859	7 306	447
Voiries	9 456	9 929	10 475	546
Communication	306	311	311	0
Administration générale	3 227	3 215	3 254	39
Total hors RH et OM	26 455	28 615	31 468	2 854

Culture/tourisme

- ✓ Conservatoires : - 11 k€
 - Etude sur l'harmonisation des tarifs (- 11 k€),
- ✓ Médiathèques : - 25 k€
 - Etude sur l'évolution des horaires (- 50 k€)
 - Entretien des locaux compensé par une baisse en RH (+ 19 k€)
 - Divers communication et déplacements (+ 6 k€)
- ✓ Développement de la manifestation « Encore les beaux jours » : + 98 k€
- ✓ Tourisme : +10 k€ de subvention à l'office du tourisme (embauche CDD 6 mois)

Développement durable/énergie

- ✓ PCAET : Développement du programme d'action du PCAET adopté en Conseil Communautaire le 26 juin 2019: + 88 k€

Actions prévues en 2020 dans le cadre du PCAET :

- Audit accompagnement rénovation des logements
 - Evolution du site agissons pour le climat.fr
 - Mobilisation et accompagnement de collectifs citoyens pour la transition écologique
 - Appel à projet pour le développement de toitures solaires
 - Outil partenarial de modélisation du système énergétique local
 - Plan agglomération éco-responsable
 - Programme SOLEIL : de lutte contre la précarité énergétique, opéré par l'ALEC.
 - Maintien du conseil aux particuliers avant mise en œuvre du guichet unique.....
 - Exploitation, maintenance, supervision du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (inscrit dans le budget annexe IRVE)
- ✓ Circulations douces : + 102 k€
 - Nouvelles pistes cyclables (+ 40 k€) : des crédits supplémentaires seraient nécessaires compte tenu des nouvelles pistes réalisées,
 - Entretien des pistes le long du TCSP (en 2019 intégré au budget voirie: reclassement analytique) (+ 31 k€)
 - Maintenance des parcs de stationnement vélo en gare (+19 k€)
 - Communication et divers (+ 12k€)
- ✓ Nuisances : études d'opportunité et de faisabilité de la création ZFE (zone à faibles émissions) poids lourds : + 20 k€
- ✓ Projets spécifiques 2019 : -30 k€
 - Participation chaire économie circulaire (Centrale Supélec) (-10 k€),
 - Soutien à des initiatives locales de collecte et valorisation des déchets organiques (-20 k€).

Développement économique/aménagement/numérique

- ✓ Aménagement : -27 k€
 - En 2019, publicité foncière aux hypothèques et acquisitions de données notariales,
 - Baisse de l'enveloppe juridique.
- ✓ Numérique : -20 k€
 - Open data (-46 k€ € : pour rappel refonte du portail et historisation des données en 2019)
 - SIG-THD (-15 k€ : travail données médiathèques et piscine La Vague en 2019)
 - Adhésion à la chaire Anthropolis (anticiper les mobilités du futur) (+13 k€)
 - Séminaires, salons et colloques (+17 k€)
 - Interfaces vélo, observatoire des mobilités, move in Saclay (+11k€)
- ✓ Développement économique :
 - Projets spécifiques 2019 : -75 k€
 - Audit tissu commercial (-50 k€),

- Etude (-25 k€).
- Baisse subvention budget annexe pépinières : -37 k€
- Projets 2020 : +50 k€
 - Programme Booster porté par la CCI (+10 k€)
 - Partenariat avec la CMA (+10 k€)
 - Guide d'accueil des entreprises, formations créateurs d'entreprises (+30 k€)
- ZAE Vignes aux loups : révision de marché +5 k€

Emploi insertion / social / logement / gens du voyage / politique de la ville / santé

- ✓ Emploi et insertion : + 242 k€
 - Réaffectation comptable (+ 277 k€) neutralisé par une baisse en RH
 - En 2019, régularisation adhésions aux 3 missions locales (- 41 k€),
 - Informatique et entretien bâtiment (+6 k€).
- ✓ Gens du voyage : + 22 k€ consommation des fluides
- ✓ OPAH : -420 k€ affecté en investissement
- ✓ Semaine de la santé mentale : + 9 k€

Sport

- ✓ Renouvellement DSP La Vague : en cours
- ✓ Entretien et réparation : - 10 k€
- ✓ Dégrèvement taxe foncière : - 19 k€

Eaux pluviales

- ✓ Transfert compétence au 1/1/2020 : dépenses de fonctionnement financé par AC de fonctionnement + 1 675 k€

Transport

- ✓ Développement de l'offre de bus :
 - + 268k€ (actions envisagées dans le cadre du schéma transport)
- ✓ Gratuité parking financé intégralement par des recettes : +118k€
- ✓ Evolution des indices

Voirie

- ✓ Etude sur les ouvrages d'art : + 15 k€

- ✓ Entretien des pistes le long du TCSP (reclassement en 2020 intégré au budget circulations douces) : - 31 k€
- ✓ Réévaluation CLECT compensée par AC : + 30 k€
- ✓ PPP Longjumeau compensation AC : + 228 k€
- ✓ Entretien QEP - Moulon : + 300 k€ (retraitement contractualisation)

Cadre fixé : stabilité des communes sauf passage en CLECT

Administration générale

- ✓ SYB dissolution / reprise de l'activité budget GEMAPI (SYB- SIAHVY) : -326 k€
- ✓ Loyer nouveau siège : + 150k€
- ✓ Service patrimoine développement travaux en régie : + 20 k€
- ✓ Service juridique paramétrage Airdelib workflow : + 15 k€
- ✓ Moyens généraux (publications marchés): +9 k€
- ✓ Reclassement taxe FIPHFP - en 2019 mis au chapitre 012: + 130 k€
- ✓ Formation / annonces : + 31 k€

ANNEXE 2

Analyse de l'équilibrage du budget des ordures ménagères

En fonctionnement :

Synthèse Ordures ménagères - En k€	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BP 2019	Budgété 2019 (BP+DM)	BP 2020	Ecart BP 2020/ BP 2019
hors SIOM	11 628	10 628	10 616	12 316	12 231	1 616
SIOM	21 957	20 898	21 316	18 928	19 245	-2 071
Dépenses	33 584	31 526	31 932	31 244	31 476	-455
Recettes	33 494	32 363	32 268	31 360	31 859	-410
Total Net*	-90	837	337	116	382	46

*Le résultat en fonctionnement finance des investissements

Contractualisation respectée par rapport à 2017,

- ✓ En 2018 et 2019, baisse de la TEOM pour les communes adhérentes au SIOM,
- ✓ Pour rappel les hausses en 2019, hors SIOM, sont liées à :
 - l'augmentation des tonnages et de la population
 - les indices de révision des prix des marchés
 - la hausse des tarifs du SIREDOM
 - la hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) (augmentation forte et régulière jusqu'en 2025).